

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Présidence de M. Jean-François DEBAT

Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 28 juin 2021 à 17h00, salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer notre conseil municipal.

Je vais d'abord vous donner la liste des excusés et puis ensuite je ferai une petite intervention sur les suites des scrutins d'hier.

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Gérard LORA TONET jusqu'à la n°12, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY à partir de la n°3, Nathalie MARIADASSOU, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Blanche CHAUSSAT, Michaël RUIZ

Excusés ayant donné procuration :

Benjamin ZIZIEMSKY à Fabrice CANET, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN, Gérard LORAT TONET à Martine DESBENOIT à partir de la n°13

Absente :

Sara TAROUAT-BOUTRY pour les questions n°2a et 2b

Mes chers collègues, avant d'ouvrir notre conseil municipal je voulais vous dire de manière très classique; mais néanmoins très logique et très républicaine que notre pays, notre département, notre région ont vécu hier des scrutins importants qui ont vu dans notre région, comme d'ailleurs dans les autres régions, le président

sortant être réélu, qu'il y avait aussi une abstention extrêmement forte qui ne peut qu'inquiéter chacun mais qui, pas plus qu'elle ne retirait une légitimité à ceux qui ont été élus l'année dernière dans un contexte de forte abstention, ne retire aucune légitimité à ceux qui ont été élus hier avec cette même abstention.

Je veux donc, puisque vous savez que j'étais impliqué dans cette élection, présenter ici mes félicitations les plus républicaines à Laurent Wauquiez et à son équipe, à ceux qui représenteront notre département dans la majorité pour le mandat qu'ils ont eu de la part des électeurs.

Je voudrais également féliciter notre collègue Jérôme Buisson qui a été élu conseiller régional et qui représentera la Région au titre de son parti politique au Conseil régional.

Nous avons également, bien sûr, connu des élections départementales qui ont vu le maintien des équilibres, si on peut parler d'équilibre au département, existants et donc la nette réélection de la majorité actuelle du conseil départemental. J'ai eu l'occasion de féliciter le président Jean Deguerry pour cette victoire électorale et je le réitère ici.

Je veux évidemment féliciter de manière sincère et républicaine ceux qui l'ont emporté en n'oubliant pas ceux qui se sont présentés, ont participé à ce combat électoral. Je salue avec amitié Isabelle Maistre, Patrick Bouvard, Andy Nkundikije et Françoise Courtine et je félicite au nom, je crois, de l'ensemble du conseil municipal ceux qui ont été élus, qui représenteront notamment notre ville au conseil départemental, à savoir pour le canton de Bourg 1 Hélène Maréchal et Alexis Morand et pour le canton de Bourg 2 Pierre Lurin et Hélène Cédileau. Leur succès est un succès qui suit une élection forcément disputée et ils ont droit à l'accompagnement de chacun pour la mission qui sera dorénavant la leur.

Je forme le vœu, et je ne vois d'ailleurs pas du tout pourquoi il en irait autrement, de poursuivre l'excellente coopération qui existe sur de nombreux domaines entre la Ville de Bourg-en-Bresse, la Communauté d'Agglomération et le Département de l'Ain sur des projets importants d'intérêt commun sur lesquels, je sais, nous sommes parfois en désaccord, le plus souvent nous ne sommes pas en désaccord et sur lesquels il faut savoir continuer de travailler ensemble lorsque nous sommes en accord et c'est le cas.

Donc je réitère mes félicitations et celles de notre conseil municipal à nos nouveaux et parfois anciens conseillers départementaux.

Mes chers collègues, nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour de notre conseil.

Je vais vous demander si vous avez des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 29 mars dernier. Il n'y a pas d'observation.

Nous allons considérer ce compte rendu comme adopté.

Je propose à Jessie Mallet d'être la secrétaire de séance de ce conseil et je vous propose d'ouvrir notre conseil municipal.

RAPPORT n°1 - Acquisition d'un tènement Avenue Amédée Mercier, propriété de la société AGRIBAT - Diminution du prix d'acquisition

M. LE MAIRE.- La première question va être retirée puisqu'il s'agit de

l'acquisition d'un bâtiment avenue Amédée Mercier, propriété d'AGRIBAT pour y installer notamment les Restos du Cœur dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Pont des Chèvres. Nous avons eu un échange très récent avec le propriétaire sur l'existence d'une pollution sur un tènement voisin mais qui jouxte ce tènement et il s'avère qu'il est nécessaire de réaliser des études complémentaires pour être certain que la pollution qui affecte le fonds voisin n'affecte pas également le fonds que nous souhaitons acheter.

Dans l'attente de cette étude cette délibération est donc retirée. C'est une délibération qui avait comme objet de réduire le prix d'acquisition au profit de la Ville de ce tènement. Nous reviendrons sur ce sujet, je l'espère, lors de notre prochain conseil municipal.

RAPPORT n°2 - DENOMINATION ESPACES PUBLICS

a - Dénomination espace vert à l'angle de l'allée du Pré Neuf et des Rues du Pré Neuf, des Fougères et des Dîmes - Jardin Hélène FOULETIER

b - Dénomination de voirie - Changement de nom de la rue de Châteaubriand - Dénomination rue Colonel Arnaud Beltrame

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation des rapports)

Voilà sur ces deux premières questions. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous, chers collègues, je tenais d'abord à vous féliciter, Monsieur le Maire, pour votre élection au conseil régional ainsi que M. Buisson.

Concernant cette future rue Arnaud Beltrame je tenais à vous remercier pour les forces de l'ordre, pour sa famille et pour avoir accepté de mettre en place assez rapidement d'ailleurs suite à ma question ce changement.

Je voulais aussi vous dire qu'il faut aller beaucoup plus loin concernant les forces de l'ordre. C'est un très beau geste mais je pense que même si c'est une compétence étatique, on le sait, vous nous le répétez souvent, on pourrait mieux les accompagner concernant les casernes de gendarmerie, le mobilier en ville, les parkings pour nos policiers. Je tenais quand même à vous le rappeler.

Et, comme vous l'avez dit, il y aura une inauguration en septembre. J'espère que nous pourrons tous être présents.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je n'en doute pas.

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots pour vous dire que nous sommes également fiers de voter cette délibération. C'était effectivement, cher Mickaël, une idée de l'opposition municipale que vous avez souhaité reprendre et c'est tout à votre honneur.

Dans une société qui perd progressivement tout repère et toute référence il était important à certains égards de rendre hommage au colonel Arnaud Beltrame qui est un héros, un héros qui n'a pas cédé à l'adversité, qui n'a pas baissé le regard face

à ce qui se fait de pire peut-être dans l'âme humaine et qui n'a pas cédé face à la barbarie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je crois que l'unanimité sur ces délibérations est non seulement une bonne chose mais c'est aussi un signe fort de la capacité de notre assemblée à se regrouper sur ce type de délibération.

Je rappelle simplement qu'en 2019 au moment où tout le monde ne siégeait pas encore nous avons effectivement pris l'engagement de pouvoir rechercher ce nom, que le rappel de Michaël Ruiz est venu pendant que nous étions en train d'y réfléchir mais, au total, je retiens parfaitement l'idée, Monsieur Reihanian vous avez raison, qu'il s'agit d'un souhait partagé, porté par les différentes sensibilités qui composent notre conseil municipal.

Évidemment, nous aurons l'occasion de participer ensemble à cette manifestation que nous organiserons à l'automne, à la rentrée en fonction de la présence des uns et des autres, notamment des autorités de gendarmerie, bien sûr, et de Mme la Préfète dont je souhaite la présence à l'occasion de cette manifestation.

Je mets aux voix.

- A L'UNANIMITE des votants (42 voix)-

RAPPORT n°3 - Requalification de l'Allée de Challes - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée Ville GBA et SBVR

Mme SAINT-ANDRÉ, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Claudie. Nous sommes là dans une délibération préalable qui consiste non pas à arrêter le projet qui n'en est pas à ce stade-là mais à passer la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de la part de Bourg Agglomération et du syndicat du bassin versant de la Reyssouze.

Il va de soi que nous aurons, dès que le projet sera finalisé, qu'il pourra être présenté, à revenir ici pour avoir également une délégation de maîtrise d'ouvrage donnée à la Ville pour la réalisation des travaux puisque là nous le donnons pour les études et que ce sera l'occasion d'avoir à ce moment-là la présentation du projet et, évidemment, le débat sur ce projet dans notre instance.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- Madame l'adjointe, cette convention sur ce projet est un bon début et nous y sommes plutôt favorables. Néanmoins, cela reste un projet à l'étude avec une vision restreinte, sans globalité et sans budget.

Comme je l'ai demandé en commission, comme vous le dites, les études sont faites, on doit payer les factures mais il n'y a pas de notion de budget et vous allez engager la Ville et les Burgiens sans aucune idée de prix.

Il est nécessaire de réfléchir sur l'ensemble de la rivière dans notre ville et pas que sur une portion comme vous l'avez indiqué. Les berges ne sont plus entretenues, d'ailleurs vous n'êtes pas sans savoir qui a arrêté l'entretien par mesure d'économie.

Aujourd'hui de nombreux arbres sont racinés au niveau des berges provoquant des dégâts au niveau des murs jouxtant les habitations. Celles-ci menacent de s'effondrer. Et Aujourd'hui ce sont les Burgiens qui doivent payer pour faire réparer leurs murs. Exemple quai Groboz.

Nous vous proposons de travailler sur un vrai projet d'aménagement des berges et du flux d'eau de notre rivière pour améliorer la faune et la flore ainsi que la circulation qui va avec.

M. RUIZ.- Je rejoins mon collègue Christophe Coquelet sur l'inscription des travaux pour cette portion de la Reyssouze dans le projet global, sachant qu'il faudrait déjà que sur Bourg-en-Bresse on améliore cette gestion de l'eau pluviale avant de commencer à faire cela, voire l'intégrer à l'étude.

Ensuite j'avais une petite question qui m'a échappé en commission sur le mode doux. Est-ce que les bus pourront circuler sur cette allée ou est-ce que ce sont seulement les cyclistes et piétons ?

Enfin, je vous avoue que je vais m'abstenir sur cette décision car, vous me l'avez dit, il faut savoir budgéter. Moi, je ne sais pas 40 % de combien cela va coûter. Donc je ne peux pas m'engager à vous dire que je suis pour qu'on consacre 40 % d'un budget qu'on ne connaît pas à une étude.

Comme vous nous l'avez demandé pour les amendements, approximativement, comme on dit à une vache près, j'aimerais avoir une estimation globale.

M. BUISSON.- Bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues, je voulais entrer dans quelque chose de concret sur ce projet qui était de savoir, certaines berges sur Bourg sont déjà aménagées par des sortes de marches d'escalier qui permettent de s'approcher de la rivière et de profiter, si ce type de structure pourrait être généralisé dans le projet car je pense que c'est une des façons les plus utiles et agréables de profiter des bords de la Reyssouze.

M. LE MAIRE.- Merci de ces différentes questions.

D'abord, sur les principes sur lesquels nous travaillons, oui, quand on dit modes doux c'est modes doux, donc ce ne sont plus les bus, c'est-à-dire que c'est effectivement l'idée de renaturer, ce sujet a d'ailleurs été présenté à l'époque sous la présentation d'Isabelle Maistre, c'est l'idée de mettre l'eau, de regrouper l'eau pour redonner du flux. Aujourd'hui il y a de l'eau des deux côtés de l'allée de Challes. Et quand on parle de modes doux on parle bien de modes doux, c'est-à-dire que l'on pourrait y passer avec tous les modes doux mais non-véhiculés même pour les bus sinon l'emprise ne permettrait pas réellement qu'on soit dans un aménagement doux, ce qui signifie qu'il y a des études à mener qui ont été engagées mais qui ne sont pas bouclées sur les modalités de passage des bus à cet endroit.

La deuxième chose par rapport à ce que disait M. Buisson, oui, l'objectif - je ne sais pas si c'est avec des marches - est de pouvoir accéder auprès de l'eau pour ne pas seulement regarder la rivière mais pouvoir, selon des modalités qui pourront être étudiées en lien avec les sujets d'inondation et de renaturation, mieux découvrir et donc accéder aussi à la Reyssouze.

Quant à la question de Christophe Coquelet qui dit que c'est bien de faire cet aménagement mais qui se demande comment cela s'insère dans la réflexion sur la Reyssouze à l'intérieur de la ville de Bourg-en-Bresse, d'abord je note que sur le

principe cet objectif de renaturation, même si je ne vais pas vous demander un blanc-seing sur un projet que vous ne voyez pas, l'objectif de redonner plus de place et donc plus d'accès à la Reyssouze en ville semble partagé et c'est une bonne chose parce qu'il y a effectivement d'autres tronçons.

Globalement, chacun le sait maintenant, la Reyssouze a été canalisée au sens propre et au sens figuré du terme pour permettre l'aménagement et l'urbanisation du quartier de la Reyssouze. S'il n'avait jamais été urbanisé jusque dans les années 50 ce n'est pas un hasard, ce n'est pas parce que les hommes n'y avaient pas pensé, c'est parce que c'était trop marécageux pour pouvoir le faire et c'était notamment lié à la place de la Reyssouze et à son caractère plus invasif. Même si la Reyssouze est calme elle déborde. Donc on a cherché à canaliser. C'était l'époque.

Aujourd'hui, l'objectif est de redonner à la Reyssouze sur l'ensemble du linéaire depuis Bouvent, au moins jusqu'après l'allée de Challes puisque ensuite elle redevient une rivière d'un seul tenant, davantage de débit et donc davantage de place. Elle ressemble actuellement à une succession presque d'étangs allongés avec des systèmes de fermeture qui permettent de maintenir l'eau et de gérer le débit.

Oui, nous aurons à traiter le sujet autour du secteur des Baudières. Oui, nous aurons à traiter la question, bien sûr, au titre de l'allée de Challes. Et à chaque fois la question devra être travaillée pour que la renaturation de la Reyssouze puisse prendre progressivement place dans la ville.

Cela ne va pas être tout à fait sans conséquence parce que parfois ce n'est plus le même lit qui est utilisé aujourd'hui, parfois il faut redonner du débit et donc resserrer les bras. C'est aussi quelque chose qui, au-delà des travaux, modifie l'aspect comme nous envisageons de le faire sur l'allée de Challes.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer pour répondre à vos différentes questions.

En ce qui concerne la question de l'estimation des travaux, les travaux ne figurent pas puisque c'est justement un des objets de l'étude que de déterminer le périmètre de l'enveloppe travaux et de présenter un projet qui puisse être partagé par les trois parties prenantes : la Ville de Bourg-en-Bresse, le syndicat chargé de l'entretien et la Communauté d'Agglomération.

Nous allons passer au vote sur cette délibération.

Vous souhaitez réagir, Monsieur Ruiz, je vous en prie, allez-y.

M. RUIZ.- Merci. Sur le budget je parlais bien de maîtrise d'œuvre, pas de travaux. Je parlais de combien va coûter l'étude.

Sur l'autre question je parlais par rapport aux eaux pluviales. C'est-à-dire va-t-on améliorer la gestion des eaux pluviales sur ce secteur ou le bassin d'orage qui a été fait au Pont des Chèvres suffit-il pour tout le lit de la Reyssouze ?

M. LE MAIRE.- Pour les eaux pluviales je ne peux pas vous répondre. Ce que je sais c'est que dans l'ensemble c'est le transit des eaux. Nous verrons cela dans le cadre de l'étude. Et quand nous viendrons sur le sujet du budget vous verrez l'intégralité du budget.

Je vais mettre aux voix.

- A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 5 abstentions (Mmes BARDET, BLOISE, MM

RAPPORT n°4 - Lotissement Domaine du Lac - Vente des lots 19 à 26 - Modalités de mise en œuvre

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- J'ai une petite intervention car par rapport à la dernière fois j'ai pensé à quelque chose. On a beaucoup d'écoquartiers qui se développent en France et effectivement avec l'écoconstruction cela fait partie d'un des critères. Y aurait-il un projet à l'avenir de faire du domaine du Lac un écoquartier ?

M. LE MAIRE.- La logique d'écoquartier qui commence à être un peu datée suppose que l'on prenne le sujet à l'origine. Nous n'avons pas une labélisation écoquartier, en revanche nous aurons un écoquartier puisque, vous le verrez, il y a à la fois la question de la gestion des eaux pluviales, il y a à la fois la question de la gestion de la densité, il y a à la fois la question de la desserte et de la sobriété foncière. Mais nous ne sommes pas entrés dans une labélisation écoquartier. Vous pourrez en juger vous-même, nous serons très proches sur le fond de ce que l'on souhaite et même peut-être au-delà puisque l'objectif est de pouvoir avoir un certain nombre d'habitations privées qui soient représentatives de la construction à venir, c'est-à-dire qui utilisent les codes que nous mettons en place pour proposer des habitations qui vont au-delà non seulement de la RT 2012 actuelle, de la RE environnementale 2020 qui sera sortie et qui sera applicable au 1^{er} janvier 2022.

Un des sujets que nous avons est que nous avons des labélisations mais pas de maîtres d'œuvre qui sont aptes à proposer à des propriétaires des maisons passives ou des maisons E3C1. Nous en avons trop peu.

C'est la raison pour laquelle je vous indique ici que sous la houlette notamment de Claudie Saint-André nous souhaitons organiser à l'automne un colloque sur ce sujet-là, à l'initiative de la Ville, pour non seulement parler d'écoconstruction mais également de capacité, qui regrouperait des architectes, des fédérations de constructeurs de maisons individuelles, des fédérations de promoteurs-constructeurs, pour que concrètement on puisse développer l'offre privée de maîtres d'œuvre, qui sont capables d'accompagner des porteurs de projet dans des bâtiments plus ambitieux du point de vue énergétique et leur expliquer qu'ils gagnent 15 % de prix, que cela va leur coûter 15 % plus cher ou 10 % plus cher pour la maison mais qu'à la fin sur une dizaine d'années ils auront largement retrouvé les économies en diminution de leur consommation et ceci, cela ne se décrète pas. C'est un des constats que nous avons faits depuis maintenant un an de l'absence de projet de maison passive à proprement parler. C'est ce qui nous amène à proposer des labélisations E3C1 avec une décote de prix et à organiser ce colloque parce que s'il n'y a pas des gens pour aider les porteurs de projet il n'y aura pas de porteurs de projet et c'est la maîtrise d'œuvre privée, les architectes notamment, les constructeurs, qui peuvent être les meilleurs promoteurs de ce type de construction.

Je vous propose de passer au vote.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°5 - FINANCES EXERCICE 2020

a - Compte administratif - Exercice 2020 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements et énergies renouvelables - approbation

b - Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal - Exercice 2020 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements et énergies renouvelables - approbation

c - Affectations des résultats 2020 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, lotissements et énergies renouvelables.

d - Rapport retraçant les actions de Développement social urbain en 2020.

e - Bilan des transactions 2020

M. DOSCH, Rapporteur,

(Présentation des rapports)

M. LE MAIRE.- Merci de cette présentation. Je pense qu'en peu de mots et avec des éléments très éclairants vous avez présenté ce bilan de l'année 2020 dans lequel notre collectivité comme toutes les autres, comme tous les acteurs économiques, comme chacune, chacun d'entre nous, commerçants, a dû modifier ses plans par rapport à ce qui était prévu. Personne n'avait imaginé qu'on achèterait des masques. Personne n'avait imaginé qu'il y aurait ces dépenses sanitaires. Personne n'avait imaginé qu'il y aurait des exonérations de droits pour des terrasses ou autres. Personne n'avait imaginé cette crise et ses conséquences.

Néanmoins, le résultat est que pendant cette crise les projets principaux qui étaient en cours se sont poursuivis et ont permis un degré d'exécution très satisfaisant du programme d'investissement prévu et de travaux, la mise en place de nos instances et puis la poursuite des projets de la Ville sur le fond, en maintenant des équilibres financiers extrêmement favorables.

Y a-t-il sur ce compte administratif des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Merci Monsieur le Maire.

Une courte intervention puisque l'on revoit un peu ce qu'il s'est passé l'année dernière. Déjà, je suis content de voir que la dette diminue malgré les conditions que nous avons connues l'année dernière.

Par contre, il y a deux, trois lignes que j'ai repérées sur le rapport :

Un investissement pour les lotissements à - 861 000 €, donc une perte.

Une dette de fonctionnement qui date de l'année d'avant sur le service funéraire qu'on commence à rembourser de -7 000 à -5 000.

Et l'investissement pour les énergies renouvelables où il y a une légère perte de 306 €. Est-ce que l'investissement était trop cher par rapport à ce que cela rapporte ? C'est ma question.

Je vous remercie.

M. COQUELET.- Monsieur l'adjoint aux finances, je souhaite vous interpeller concernant l'investissement dans nos écoles. La rentrée scolaire 2021-2022

se prépare pour septembre et pour votre information l'investissement de la Ville par élève dans nos écoles est de 36 €, c'est-à-dire achat de livres, de stylos, etc.

Dans les villes comme Bourg-en-Bresse cela va de 61 € à 70 € par élève. Cela pose question sur le faible investissement pour l'éducation dans notre ville et cela est un choix politique de la majorité.

Je vous rappelle que les enfants sont notre avenir et qu'il faut leur donner les moyens dans nos écoles. Donc on voulait vous faire la proposition d'augmenter à 50 € par élève dès cette rentrée scolaire et à 60 € dans deux ans.

M. LE MAIRE.- Je vais répondre sur la dernière intervention. Je pense que Thierry répondra, s'il le peut, aux questions précises posées par Michaël Ruiz.

De ce point de vue-là l'important est est-ce qu'on répond au besoin, est-ce que l'on travaille avec les écoles et que l'on adapte, que l'on ajuste, est-ce que l'on fait également ce qu'on doit faire en matière de sécurité, de confort, etc. ?

Je ne sais pas exactement quelles sont les modalités des chiffres que vous évoquez, je n'ai pas de raison de douter de leur véracité. Étudions-les en commission lors de la prochaine séance. Mais je vous indique que je me méfie toujours de la politique de ratio. Ce qui est important c'est de faire ce que nous devons faire sur les écoles et d'assurer aux enfants de Bourg-en-Bresse les meilleures conditions d'étude possible dans le cadre des compétences de la Ville.

Si j'en juge par le nombre de familles qui souhaitent scolariser leurs enfants dans les écoles de Bourg-en-Bresse alors qu'elles n'y résident pas, je me dis que nous ne devons pas être si en diminution que cela ou aussi bas que cela par rapport aux standards d'autres communes comparables ou voisines et que, au contraire, une part de notre investissement ne vise pas seulement le fonctionnement mais le coût total élève, qui est le bilan, qui est de l'ordre de 850 € quand le coût moyen élève des communes voisines est souvent deux fois inférieur.

Donc il faudra regarder ce qu'on met dans ces éléments de fonctionnement et cela pourra tout à fait être l'objet d'un débat intéressant en commission lors d'une prochaine séance. Je propose que vous inscriviez sous l'autorité de Benjamin Ziziemsky le récapitulatif du coût élève total en comptant la cantine, les sorties, les charges, etc. sur les écoles de Bourg-en-Bresse et que cela permette de donner corps à la question que vous avez posée.

M. COQUELET.- Juste pour vous répondre, les chiffres sont sortis d'une note de service de la Ville, tout simplement.

Ensuite, effectivement, je pense que les parents qui travaillent sur Bourg-en-Bresse préfèrent mettre leurs enfants à l'école de Bourg-en-Bresse plutôt que sur leur lieu de domicile. C'est peut-être aussi pour cela qu'il y a des élèves dans nos écoles.

Et pour les coûts globaux chaque ville le fait, en tout cas chacun sort sur une ligne financière ses coûts par élève.

M. LE MAIRE.- Nous les sortons et nous les sortons ainsi.

M. DOSCH.- Sur les différentes questions de M. Ruiz je lui propose de se rapprocher de moi et qu'on retravaille en commission de façon précise sur ces questions.

Le budget du lotissement est en équilibre. Il faut le mesurer sur la durée des projets et pas de façon ponctuelle sur l'année, ce qui peut expliquer les chiffres que vous avez donnés.

Le budget funéraire est en équilibre. On notera la perte de la taxe funéraire qui explique ce que vous avez pu constater cette année. Elle a été supprimée, je vous le rappelle, sans aucune compensation.

Sur le reste plus précisément je vous invite à venir travailler en commission où nous pourrions analyser de plus près si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE.- Je vais passer la parole à Isabelle Maistre pour mener le vote.

(M. le Maire quitte la salle)

Mme MAISTRE.- Bonsoir à tous, chers collègues. Comme il est de tradition le Maire s'éclipse pendant le vote de ce compte administratif.

Après la présentation de Thierry Dosch et les différentes interventions je vous propose de mettre aux voix.

- A LA MAJORITE des votants (36 voix), 4 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT, M BUISSON)

(Retour de M. le Maire dans la salle)

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets les autres questions aux voix.

Rapport n°5 b :

- A LA MAJORITE des votants (36 voix), 4 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT, M BUISSON)

Rapport n°5 c :

- A LA MAJORITE des votants (36 voix), 4 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT, M BUISSON)

Rapport n°5 d :

Il est pris acte de l'existence et de la remise du rapport.

Rapport n°5 e :

Il est pris acte de la remise du bilan des transactions 2020 à l'ensemble des conseillers.

RAPPORT n°7 - FINANCES EXERCICE 2021

a - Budget supplémentaire (budgets ville et annexes), dont mesure de soutien au commerce local, approbation de projets et des sollicitations de subventions afférentes et régularisation d'écarts sur l'état de l'actif)

b - Provisions pour risques et charges : constitution - Budget annexe aérodrome

c - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Budget ville

d - Affectations de subventions et conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions

e - Mesure liée à l'épidémie de COVID-19 sur 2021 : remise gracieuse de dettes

M. DOSCH, Rapporteur,

(Présentation des rapports)

M. LE MAIRE.- Comme vous le voyez tous et c'est conforme à une pratique constante, hormis l'année dernière où le budget modificatif a été un peu plus important pour des raisons qu'on imagine, il s'agit de ne faire que des ajustements très minimes de moins de 1 % du budget de fonctionnement pour tenir compte des ajustements inévitables en cours d'exercice.

Je n'ai pas d'observation particulière en complément. Je me tourne vers vous pour savoir s'il y a des observations complémentaires.

M. RUIZ.- J'ai une petite observation parce que c'est vrai que depuis un an que nous sommes installés j'ai pu observer le discours de baisse des dotations à chaque fois qu'on parle du budget, de dotations de l'État, bien sûr, et là je vois qu'entre la Politique de la Ville et la DSIL on est presque à 3 M. Je ne sais pas si vous les intégrez dans ces dotations mais pour moi on a une aide subséquente de l'État pour financer les projets de la Ville qui sont assez structurants.

J'avais une autre question concernant le plan France Relance. Je ne pense pas que ce soit au budget supplémentaire 2020. J'ai vu sur le site de la préfecture qu'il y avait eu une demande pour la débitumisation des écoles. Effectivement, elle n'a pas encore commencé. Je voulais savoir si elle avait été acceptée.

M. LE MAIRE.- Il y a deux sujets dans votre question. Il y a d'abord les conséquences pour la Ville de décisions prises ailleurs, prises par l'État en particulier. Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que sous trois présidents successifs et trois types de gouvernement successifs j'ai toujours dit la même chose, en particulier sous le gouvernement précédent dont vous savez pourtant que j'étais proche. Les baisses de dotations appliquées par l'État de 2014 à 2017 ont été très fortes, parfois trop fortes et elles ont eu des incidences.

Cela me met très à l'aise pour indiquer que le travail continue et qu'en particulier on récupère tout un tas de petites charges, on voit un certain nombre de recettes dites de poche qui sont supprimées. Vous parliez de la taxe sur les opérations funéraires : comme cela du jour au lendemain, 20 000 €, pas de compensation.

Par ailleurs, je le redis, les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation ne sont toujours pas aujourd'hui assurées pour l'avenir et nous aurons des sujets d'évolution moindre de nos recettes de fonctionnement.

Quant à la question de la dotation de solidarité urbaine c'est une dotation de l'État qui fait l'objet d'une répartition et qui traduit la situation de la Ville du point de vue notamment de la faiblesse des ressources moyennes de ses habitants. C'est une dotation de compensation, ce n'est pas une dotation destinée à financer de l'investissement. C'est une dotation qui permet de poursuivre les services en direction des populations modestes quel que soit l'endroit où elles habitent dans notre ville.

Quant à la question de la DSIL et du plan de relance, la DSIL est une aide à l'investissement de l'État. Le plan de relance repose notamment sur des dotations sur la DSIL aussi. Je vous confirme qu'à ce stade nous n'avons pas passé en budget supplémentaire 2020, je ne sais pas si nous aurons l'occasion de le faire à l'automne, des éventuelles attributions de crédits de l'État dans le cadre du plan de relance parce que pour le moment nous n'avons pas de réponse. Sur beaucoup de sujets, culturels notamment, c'est national, nous avons de très bonnes relations avec la préfecture et il y a un certain nombre de sujets sur lesquels la préfète a une capacité mais pour d'autres nous attendons les retours.

Donc à ce stade, non, la question du plan de relance aujourd'hui pour notre ville n'est pas traitée. Nous verrons le cadre du CRTE mais pour le moment le choix fait a été de faire une succession d'appels à projet, donc nous en avons envoyé plusieurs comme tout le monde et pour l'instant nous attendons les retours. Nous avons eu plus de réponses négatives que de réponses positives jusqu'à présent. Il manquera sur un certain nombre de points une forme de déconcentration parce qu'il aurait été préférable que ce soit les préfets qui soient à la manœuvre mais ce n'est pas le cas dans tous les ministères.

Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres observations je propose de soumettre au vote le budget supplémentaire.

Rapport n°7 a :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Rapport n°7 b :

- A L'UNANIMITE des votants (39 voix), 4 abstentions (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN)

Rapport n°7 c :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

Rapport n°7 d :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Rapport n°7 e :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°6 - BOURG PARC AUTO - Rapport annuel 2020

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si une présentation exhaustive est nécessaire. Je crois qu'elle n'est pas prévue. Nous avons tous reçu ce rapport.

Nous prenons acte du fait que nous avons eu le rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport annuel 2020 ?

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, quelques observations sur ce rapport qu'on avait vu il y a quelques mois déjà, il me semble que c'est en septembre qu'on en avait débattu, pour vous dire que la politique qui est

menée en la matière est un échec, la politique de dissuasion et de rotation dans la ville qui se matérialise par deux éléments et deux chiffres que je voulais vous avancer, qui ne figurent pas naturellement dans votre rapport : le fait que le nombre de PV a doublé en 10 ans et pèse de plus en plus lourd sur le pouvoir d'achat des Burgiens. Et puis un deuxième élément qui est le fait, et là une promesse avait été faite en septembre dernier suite à une proposition de l'opposition municipale, que vous avez augmenté l'amende de 17 € à 20 € et cela il me semble que c'est un vrai sujet de pouvoir d'achat pour les Burgiennes et les Burgiens car cela pèse de plus en plus lourd surtout dans la période de crise que nous traversons.

Vous avez augmenté le prix de 17 à 20 € pour l'amende et plus précisément en zone orange de plus 30 % et en zone verte de plus 25 %.

Il y a quelques mois dans un travail collaboratif et participatif entre l'opposition et la majorité nous avons convenu lors du conseil municipal du 28 septembre 2020, suite à notre proposition du groupe que j'ai l'honneur de présider, que vous vous étiez engagé à établir un paiement minoré de l'amende lorsque celle-ci était réglée sous 72 heures. Donc notre question est simple, est-ce que cette promesse est restée lettre morte ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. RUIZ.- Juste pour constater une baisse de recettes mais qui est tout à fait compréhensible vu la situation. En plus vous avez fait une gratuité à deux heures à la place d'une heure plus une gratuité sur la ville. Cela explique tout à fait le nombre de PV l'année dernière en moins, donc une baisse de recettes assez conséquente.

Mon interpellation n'est pas là-dessus mais sur le plan de stationnement. C'est vraiment un casse-tête pour tout le monde, habitants et même personnes venant de l'extérieur.

Je m'explique, c'est sur les zones vertes et orange. Qu'il y ait des zones payantes, cela on connaît tous dans de nombreuses villes mais j'ai remarqué, par exemple, la rue de la République où en haut c'est vert et en bas orange. C'est un peu compliqué.

Vous avez aussi l'avenue de la Victoire qui est en zone orange au milieu d'une zone verte. On me l'a fait remarquer et c'est difficilement compréhensible.

Idem pour l'avenue Alphonse Baudin.

Je voulais savoir s'il était prévu de travailler là-dessus afin d'uniformiser, d'informer et peut-être de revoir à un tarif adéquat ces places de stationnement qui sont devenues blanches par rapport à une époque où elles étaient vertes, orange et facilement identifiables.

Je vous remercie.

M. BUISSON.- C'est un sujet un petit peu annexe au stationnement qui le rejoint par certains aspects. Certains de nos concitoyens nous alertent sur une homogénéisation des contraventions dans certaines rues.

Si on prend, par exemple, la rue qui est derrière le bastion, qui mène à l'école dont j'ai le nom sur le bout de la langue, cette rue, si je ne me trompe pas, est

en sens interdit et il me semble qu'énormément de gens sous les yeux de la police prennent ce sens interdit et ne sont pas verbalisés. Or s'ils s'arrêtent à certains endroits ils sont verbalisés.

La police dit qu'il y a des consignes de tolérance. Les Burgiens, pour rejoindre certaines interventions, se posent la question de la sévérité sur certains lieux où lorsque vous dépassez de cinq minutes vous avez une amende et puis quand vous prenez un sens interdit parfois devant les agents municipaux ils regardent ailleurs. Comment expliquez-vous cela ?

M. LE MAIRE.- Quelques éléments de réponse sur le dernier sujet. Vous savez, je le dis dans toutes les réunions de quartier, les écoles c'est toujours pareil, toutes les écoles, les parents que nous sommes, je ne le suis plus mais je l'ai été très longtemps, nous voudrions pouvoir, quand nous amenons nos enfants à l'école, nous garer le plus près possible et si possible dans l'école pour amener nos enfants le mieux possible mais nous ne voudrions surtout pas qu'il y ait trop de voitures à côté pour des raisons de sécurité des enfants.

Par ailleurs, aucune école d'aucune ville, aucune rue devant une école d'aucune ville n'est calibrée pour le pic que représente notamment la sortie de l'école parce que l'entrée est plus échelonnée. Donc, de fait, il y a depuis des années comme dans toutes les villes des formes de tolérance sur les modalités permettant aux parents qui ont encore besoin ou estiment avoir besoin d'utiliser leur voiture pour aller chercher leurs enfants de pouvoir le faire. C'est pratiqué aussi devant l'école Saint-Louis Saint-Vincent. Cela fait l'objet de discussions avec l'école, avec l'association des parents d'élèves de l'école, avec les riverains pour trouver un équilibre permettant à chacun de vivre et de fonctionner.

Nous avons tous, par ailleurs, comme partout, le sentiment quand nous sommes verbalisés qu'il y a des endroits où c'est systématique et puis qu'ailleurs la police municipale n'est pas présente. C'est forcément vrai à certains moments puisque quand on est verbalisé c'est que la police municipale est passée et nous savons tous qu'elle ne peut pas passer partout et tout le temps.

Donc je ne vais pas aller contre ce sentiment que nous avons tous quand nous sommes nous-mêmes en cause. Ce que je sais c'est qu'il y a des plans de surveillance qui font que nous faisons en sorte d'avoir plus de présence dans les secteurs dans lesquels l'objectif de la rotation est plus important et parfois de manière programmée, donc moins fréquente dans certains autres secteurs.

Sur la question que vous posez, Monsieur Reihanian, sur les tarifs, vous retardez d'une guerre. La question de l'évolution du passage de l'amende forfaitaire au forfait de post-stationnement, puisque c'est de cela dont vous parlez, date de 2018. 2018 ! C'est facile aujourd'hui de faire comme s'il y avait eu une augmentation soudaine. Elle date de 2018. Et elle a été faite comme dans un certain nombre de villes. Vous pourrez regarder, elle a été débattue ici. Nous sommes sur quelque chose qui est maintenant un peu ancien. Je comprends que vous essayez de revenir dessus et de le signaler mais ce n'est pas une décision de 2020.

Pour ce qui concerne la proposition dont j'avais dit que nous l'étudierions, des modalités selon lesquelles les personnes qui acquittent plus vite leur contravention qui n'en est plus une en réalité, le forfait de post-stationnement pourraient en avoir une décote, je confirme que nous n'avons pas eu le temps de faire ce travail. Je ne vous dirai pas que c'est forcément possible mais que cela fait partie des chantiers qui sont bien en cours dans l'équipe municipale.

Pour ce qui concerne les questions posées par Michaël Ruiz il est fort possible qu'à certains endroits la séparation entre les différentes zones de stationnement payant puisse être revue et s'il y a des aberrations, il peut en subsister, personne ne dit que c'est parfait, nous sommes prêts à les corriger. Notamment sur la rue de la Victoire, il y a une partie qui est en zone orange au droit de commerces, c'est la raison pour laquelle elle est orange puisqu'il y a des commerces et que vous savez comme moi que l'objectif de rotation pour ces commerces n'est pas le même que la zone verte qui est la zone de stationnement essentiellement pour les résidents. Donc il y a effectivement un morceau de zone orange sur l'avenue de la Victoire. Il faut voir si elle est adaptée. En tout cas, elle a été faite pour répondre à l'objectif de permettre le stationnement de véhicules venant faire travailler ces commerces.

Vous avez cité d'autres segments, oui, certaines rues sont effectivement coupées en deux entre une part résidente et une part plus de cœur de ville. On peut toujours le regarder, ce n'est pas tabou. Je vous invite, le cas échéant, à nous faire part, même si elles ont été notées, d'observations que vous auriez, nous y répondrons et si nous pouvons améliorer les choses évidemment nous le ferons.

Monsieur Reihanian, vous souhaitez reprendre la parole, je vous la redonne.

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, je remarque que vous balayez cette question avec une petite forme d'arrogance qui objectivement au vu des résultats électoraux de ce week-end mériterait d'être autrement.

En revanche, je voulais vous dire qu'en matière de faute politique il n'y a pas de prescription. Quand on fait une faute politique en 2018 en 2021 elle a une répercussion énorme et en la matière elle a des répercussions considérables sur le portefeuille et sur le porte-monnaie des Burgiens.

Effectivement, une loi est passée, vous avez tout à fait raison, vous l'avez appliquée, qui uniformisait les amendes, le forfait à 18 €. Aujourd'hui à Bourg-en-Bresse de combien est cette amende ? Elle est à 20 €. Donc 3 € supplémentaires que vous avez augmentés.

J'ajoute simplement qu'en septembre vous avez pris l'engagement précis, et j'ai votre verbatim, que lorsqu'on paierait cette amende dans les trois jours cette amende baisserait. Aujourd'hui cette proposition est restée lettre morte. Je vous interrogeais précisément sur une proposition qui était la nôtre mais que vous aviez reprise à votre compte avec grand plaisir et c'était tout à votre honneur.

M. LE MAIRE.- Je vous le confirme, sur ce point-là nous poursuivons l'étude. Pour le reste, effectivement, on peut toujours revenir sur des choses qui datent de trois ans et dire que c'est une faute politique. C'est votre appréciation. Je ne sais même plus quel avait été le vote à l'époque sur cette mesure sous le conseil précédent.

M. COQUELET.- Je voterai contre ce rapport puisqu'en commission on nous a clairement dit que les chiffres annoncés étaient erronés car il y avait des retards de paiement sur différentes factures et qu'il y avait des problèmes de gestion, de comptabilité, ce qui montrait que les chiffres n'étaient pas forcément corrects sur ce rapport.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas ce qu'on vous a dit mais on ne vous a certainement pas dit que les chiffres étaient incorrects. De toute façon, on ne va pas

voter puisque c'est une erreur, il n'y a pas besoin de vote, on prend acte du rapport. Mais cela étant on enregistre bien votre position sur les sujets de la politique de stationnement.

Monsieur Ruiz et puis après on va s'arrêter parce que je pense qu'on aura sur le rapport suffisamment éclairé l'assemblée.

M. RUIZ.- C'est juste pour vous éclairer sur l'intervention de M. Coquelet. Effectivement, j'avais posé la question parce qu'on avait la moitié des PV de stationnement et les recettes n'avaient pas baissé de moitié. En commission on nous a expliqué qu'il y avait un glissement des paiements d'une année sur l'autre et que ce n'est pas forcément une année civile.

M. LE MAIRE.- C'est ce que je suis sûr que Claudie Saint-André allait vous dire, c'est que forcément il y a une comptabilisation, lorsque l'on a un forfait post-stationnement au mois de décembre on dispose d'un certain temps pour l'avoir et donc il n'y a pas une mécanique entre la diminution de la fréquentation et la diminution du produit de ce forfait de post-stationnement.

Effectivement, cela ne veut pas dire que les chiffres sont erronés, cela veut dire qu'il y a du glissement.

Nous prenons acte de ce rapport ayant noté les observations de nos collègues des groupes d'opposition.

RAPPORT n°8 - Prorogation de la DSP SMAC la Tannerie

Mme CHENE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Sylviane. C'est une prorogation de quelques mois de la DSP de la Tannerie, notre scène de musiques actuelles, pour permettre une meilleure préparation de la suite et évidemment prendre acte du fait que pendant l'année qui vient de s'écouler nous avons probablement avancé un peu moins vite sur ce sujet que sur d'autres.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°9 - Accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés-AIN-SERTION PLUS- Convention annuelle

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°10 - Mise à disposition de la Fourrière Automobile Municipale aux Communes de Péronnas, Saint-Denis-Les-Bourg et Viriat

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Juste une petite intervention car on mutualise sur la circonscription de Bourg, Saint-Denis-les-Bourg, Viriat et Péronnas. Je me demandais s'il y avait un projet prévu parce que beaucoup de communes, j'en ai entendu parler, n'ont pas de fourrière plus loin, c'est-à-dire dans l'agglomération. Est-ce qu'il serait bienvenu de prévoir une mutualisation au niveau de l'agglomération de ce service avec les services de la Ville, bien sûr ?

M. LE MAIRE.- Vous indiquez que des communes auraient des besoins non-satisfaits, des communes de deuxième couronne. Nous n'en avons pas connaissance en direct mais il va de soi sur le principe qu'il n'y aurait pas de raison de ne pas passer une convention avec une commune qui ponctuellement pourrait être en besoin. La plupart des communes non-urbaines ont moins de besoins d'enlèvement et disposent en général plutôt de conventions avec des garagistes locaux avec des délais d'intervention moindres. Mais il va de soi que si d'autres communes nous sollicitaient nous pourrions passer avec elles une convention de cette nature parce qu'en l'espèce c'est dans le cadre de la conférence territoriale de l'unité urbaine qui est la 5^e conférence territoriale de notre communauté d'agglomération que cette proposition a été faite.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

RAPPORT n°11 - PERSONNEL TERRITORIAL

a - Temps de travail

b - Prévoyance santé

M. DOSCH, Rapporteur,

(Présentation des rapports)

M. LE MAIRE.- Merci Thierry et merci aussi du travail accompli sur les relations avec les représentants, ce ne sont pas nos organisations syndicales, je n'aime pas ce terme donc je ne vais pas l'employer, ce sont les organisations syndicales représentatives du personnel municipal qui sont nos interlocuteurs mais pas nos représentants. Ils sont ceux des salariés. Donc de manière très régulière nous avons des accords signés sur un certain nombre de points. Là, il y en a deux. L'un sur le temps de travail pour nous mettre en conformité avec la loi sur les 1 607 heures par la modalité qui a été proposée et qui a, je le signale, eu l'accord des représentants des agents, ce qui manifeste le fait que nous avons su trouver qu'il y a une ambiance de travail dans la collectivité qui permet ce type d'accord sur un sujet éminemment sensible. J'en remercie et les organisations syndicales et les services sous l'autorité du Directeur Général des Services, Patrick Bourrassaut, et les élus en particulier Thierry Dosch.

Sur la prévoyance santé il s'agit de contribuer, comme vous l'avez vu, à améliorer les conditions de prévoyance santé, donc de couverture en cas d'incident de santé significatif à destination de tous les agents et en particulier de ceux dont les revenus sont les plus modestes.

Rapport n°11 a :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Rapport n°11 b :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

c - Personnel Territorial - Modification d'emplois (APPEL SIMPLIFIE)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- Dans cette délibération on parle de recrutement d'apprentis. On se réjouit que la Ville recrute des apprentis mais il est primordial de les accompagner dans leur mission, que leur mission soit claire et aussi d'avoir des tuteurs.

De ce que j'ai compris c'est aussi à l'avenir de pouvoir les garder au sein de notre collectivité puisqu'on va investir de l'argent, du temps pour les former. Est-ce que les fiches de poste sont bien réalisées, est-ce que les tuteurs sont bien nommés pour chacun pour préparer leur arrivée ? Et est-ce que vous connaissez le coût par apprenti pour la Ville, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Je vais passer la parole à Thierry Dosch.

Sur le coût dans les conditions actuelles les employeurs d'apprentis voient quasiment l'intégralité de leurs coûts pris en charge par l'État dans le cadre des dispositions spécifiques pour encourager le recrutement d'apprentis.

Je laisse la parole à Thierry Dosch qui pourra répondre à cette question.

M. DOSCH.- Nous avons eu cet échange en commission. Bien évidemment, comme j'ai pu le préciser en commission, ce travail et cette réalisation ont été l'objet d'une grande enquête auprès de l'ensemble des fonctionnaires territoriaux notamment dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières.

Je vous l'ai dit, ces apprentis sont recrutés en prévision de départs sous deux ou trois ans afin qu'ils puissent intégrer et s'acculturer complètement à notre milieu. Ils seront suivis puisqu'à chaque poste créé un tuteur a été nommé. Bien évidemment, vous savez d'où je viens, je serai très attentif à ce que le référentiel de chaque apprenti soit respecté et que l'apprenti soit bien formé puisque c'est une formation en alternance, par nos tuteurs.

Avec ces 20 apprentis c'est le début, c'est aussi dans le cadre de la pandémie, de la politique de la Ville d'aller donner un coup de main aux jeunes, les accompagner au maximum. Je pense que c'est le début de l'application d'une politique sur plusieurs années.

Je tiens à votre disposition puisque vous m'aviez demandé, Monsieur Coquelet, je ne sais pas si vous l'avez reçu, le tableau avec la ventilation précise des apprentis service par service et niveau par niveau.

M. COQUELET.- Effectivement, je vous l'avais demandé en commission. Depuis je n'ai pas de nouvelle, je n'ai rien reçu.

M. DOSCH.- Le tableau est prêt, vous l'aurez.

M. COQUELET.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas nous passons au vote sur cette question du personnel territorial.

J'ai indiqué tout à l'heure qu'il n'y avait pas d'impact sur les effectifs. En réalité il y en a mais il n'y a pas d'impact sur les finances. C'est la création de

l'emploi contractuel de conducteur d'opération pour l'opération de rénovation urbaine mais qui est financé dans le cadre de ce programme.

- A L'UNANIMITE des votants (42 voix), 1 abstention (M RUIZ)

RAPPORT n°12 - Chambre Régionale des Comptes - rapport relatif aux actions entreprises par la collectivité un an après les observations définitives

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, juste une question. De mémoire, dans ce rapport on parlait des logements de fonction attribués au sein de la ville et on avait délibéré pour deux logements pour deux personnes. C'était le Directeur Général des Services et le Directeur du théâtre. Pouvez-vous nous affirmer qu'aujourd'hui il n'y a que ces deux logements de fonction uniquement qui sont attribués et pas d'autres ?

M. LE MAIRE.- Je ne comprends pas votre question. Pour des personnels qui ne sont pas liés, qui ne seraient pas, par exemple, gardiens d'équipements ?

M. COQUELET.- Je parle des agents de la Ville embauchés par la Ville, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont des logements de fonction autres que pour les deux délibérations qu'on avait pu faire ?

M. LE MAIRE.- Oui, il y en a effectivement deux.

M. COQUELET.- Est-ce qu'aujourd'hui il n'y en a pas d'autres ?

M. LE MAIRE.- Je vérifie auprès du Directeur Général des Services. Il n'y en a aucun pour l'encadrement, si c'est cela la question. Il n'y en a aucun autre pour l'encadrement de la Ville.

Nous avons eu dans le passé, c'est pour cela que j'ai eu une hésitation, un certain nombre d'agents logés qui surveillaient, par exemple, des gymnases, sur ce point-là qui ne faisaient pas l'objet... Je n'ai pas la certitude à 100 % qu'il n'y en a pas d'autres.

Mais ce n'est pas du tout la même chose, les agents logés dans le cadre de leurs fonctions c'est un autre sujet.

Je le redis, il n'y a aucun cadre membre de la Direction Générale ou agent de direction qui bénéficie d'un emploi pour nécessité absolue de service, ce qui est le cas, que les deux agents dont nous avons traité.

M. RUIZ.- Juste une remarque. On a eu un débat à l'époque il y a un an sur toutes les observations de la Cour des Comptes. J'ai pu constater que tout a été régularisé, donc je n'ai aucun problème à prendre acte sur cette délibération même si je trouve dommage d'avoir attendu autant de temps pour régulariser.

M. LE MAIRE.- Vous le savez, les rapports de la Chambre régionale des Comptes n'ont jamais porté sur l'exhaustivité. Il y a des sujets comme pour ces logements, par exemple, où il n'y avait pas d'irrégularité sur le fond. En revanche, les délibérations que nous avons, qui étaient anciennes, mais cela n'a pas eu d'incidence sur le niveau de prise en charge financière, n'étaient pas adaptées.

Les Chambres régionales des Comptes interviennent et elles nous font des observations. Par exemple, elles ont fait des observations sur la question du temps de travail alors qu'elles ne l'avaient pas fait auparavant. Donc ce n'est pas positif et nous avons scrupuleusement respecté, ce qui est normal, les observations de la Chambre régionale des Comptes et nous y répondons.

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport.

RAPPORT n°13 - Octroi de la Protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

M. LE MAIRE.- Le prochain sujet me concernant, même si c'est exclusivement en tant que maire, je vais en laisser la présentation à Isabelle Maistre. Je ne prendrai pas la parole et je ne participerai pas au vote sur ce sujet.

Mme MAISTRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sachant que nous ne revenons bien évidemment pas sur le fond du sujet puisqu'il y a une procédure judiciaire en cours mais que la délibération ce soir concerne l'octroi de la protection fonctionnelle exclusivement ?

M. REIHANIAN.- Merci Madame. Quelques observations et très sincèrement sur le sujet nous sommes assez ouverts et sur cette délibération nous serons ouverts en fonction des réponses que vous nous apporterez. Monsieur le Maire a décidé de ne pas présenter la délibération, je ne sais pas si c'est d'ordre juridique ? C'est d'ordre juridique, d'accord. Donc en fonction des réponses que vous nous donnerez, Madame Maistre.

À titre liminaire je voudrais dire qu'en ce qui nous concerne dans notre groupe nous sommes contre la judiciarisation de la vie politique et encore plus au niveau local. Nous sommes contre pour une raison assez simple qui est qu'il y a un certain nombre de sujets qui méritent d'être décidés soit par les Burgiens, soit par leurs représentants et ce conseil municipal. Je le dis à titre liminaire pour bien comprendre notre raisonnement et à certains égards notre honnêteté intellectuelle sur le sujet, j'en veux pour preuve le fait que ce n'est pas l'opposition municipale à Bourg-en-Bresse qui a utilisé cet article 40 et qui a fait un signalement en la matière. Nous n'avons fait ni signalement ni nous n'avons déposé plainte sur le sujet.

Pour autant, j'aimerais si vous l'acceptez, Madame Maistre, que nous puissions sur cette délibération essayer d'avoir une vision en deux étapes. D'abord, concernant la plainte qui vise M. le Maire, M. le Directeur des Services et puis dans un deuxième temps, si vous le voulez bien, la plainte qui est déposée par M. le Maire en sa qualité de maire de Bourg-en-Bresse.

D'abord, sur la plainte déposée contre M. le Maire Jean-François Debat et M. Bourrassaut, son directeur général des services, deux possibilités, deux étapes, deux hypothèses pour voter cette délibération ou non.

Première hypothèse, c'est de se dire que la plainte qui a été déposée contre vous est une plainte qui est déposée en tant que personne privée. Cela n'a pas l'air d'être le cas et cela n'a pas l'air d'être le fond de cette délibération.

Et dans l'hypothèse, deuxième hypothèse, où cette plainte aurait été déposée en tant que Maire de Bourg-en-Bresse, en tant que Directeur Général des

Services et en conséquence le fait que ce soit l'image de la Ville qui soit mise en cause et M. Debat en tant que personne publique, alors, effectivement, la protection fonctionnelle devra être votée.

En revanche, comme je l'ai dit, la protection fonctionnelle, vous l'avez dit Madame Maistre, il ne faut pas se cacher derrière des mots compliqués, cela consiste précisément à faire en sorte que les frais de justice, d'avocat du Maire et de son directeur des services soient pris en charge par la mairie et en conséquence par les Burgiennes et les Burgiens et, en contrepartie de voter pour, nous souhaiterions que soit fait aujourd'hui au sein de ce conseil municipal la transparence précisément sur la procédure et sur la plainte qui a été déposée.

Je rappelle quand même les faits qui sont des faits graves et la présomption d'innocence, naturellement, prévaut. Ce seraient des faits de détournement de fonds publics. C'est en tout cas la qualification pénale de l'article 40 qui a été déclenché et donc ce signalement.

En conséquence ma question est simple et nous souhaiterions avoir votre réponse tout aussi claire pour que nous puissions voter cette délibération. Est-ce que M. le Maire a été entendu dans cette procédure, est-ce que M. Bourrassaut a été entendu dans cette procédure ?

Dans l'hypothèse où ce serait le cas ont-ils été entendus en audition libre ou sous le statut de gardé à vue et le cas échéant dans cette hypothèse-là est-ce qu'une mise en examen a été de mise ?

Nous souhaitons faire la transparence sur le sujet précisément. Chacun préjugera du fond de l'affaire, ce n'est pas à nous de le faire, ce sera dans les prétoires et nous le regrettons parce que nous aurions préféré que ce débat se fasse au sein de ce conseil municipal comme cela avait été fait il y a deux ans. Premier élément.

Nous souhaitons avoir une réponse très concrète pour que nous puissions voter cette délibération. Et nous souhaiterions que cette délibération soit votée en deux temps et là je veux parler de la plainte déposée en contrepartie par M. le Maire en réponse parce qu'en la matière il me semble que le fait de renchérir avec une plainte pour la qualification de dénonciation calomnieuse dont on sait pertinemment que la dénonciation calomnieuse en droit est très compliquée, je ne dis pas que ce ne sera pas le cas, je ne préjuge pas du résultat, mais qui est très compliquée à faire juger dans les prétoires, donc que cette plainte était une plainte moins juridique que politique et de communication.

En conséquence, nous souhaiterions, d'une part, avoir en retour une transparence totale sur la procédure en cours parce qu'elle implique l'ensemble de la collectivité et des élus à travers le maire et, deuxième étape, qu'on nous dise ce qu'il en est concernant la plainte déposée pour M. le maire.

Et, j'en finis par-là, M. le Maire a commencé le conseil municipal en déplorant l'abstention, je crois, et je le dis en tant que jeune élu dans cette assemblée, que l'abstention a deux causes. La première est le fait qu'on ne tient pas ses promesses et il y a une classe politique qui n'a pas tenu ses promesses depuis 30 ans. J'ai pris l'exemple tout à l'heure de l'amende forfaitaire, c'est une promesse qui n'a pas été tenue et c'est une succession de promesses non tenues qui fait en sorte qu'aujourd'hui les jeunes mais aussi l'ensemble de la population boudent les isoires.

Le deuxième élément est de vous dire qu'en la matière cette

surjudiciarisation de la vie politique fait en sorte que les Français détournent le regard lorsqu'on leur parle de politique.

Mme MAISTRE.- Monsieur Ruiz, vous avez la parole.

M. RUIZ.- Je vous remercie. Je vais rejoindre M. Reihanian. Effectivement, je me suis posé les mêmes questions en voyant cette délibération.

D'un côté on a M. Nanchi qui saisit le procureur contre M. le Maire et M. Bourrassaut. Très bien. C'est normal que la Ville puisse participer à la défense. Là-dessus on peut être d'accord surtout après la délibération que nous venons de voter qui donne les réponses, je pense à l'article que nous avons tous lu.

Par contre, je rejoins M. Reihanian sur le fait qu'il faudrait dissocier cette plainte-là de la plainte de M. le Maire contre M. Nanchi car c'est quelque chose qui est totalement différent. C'est un outrage. Normalement dans l'article L2123-35 c'est en cas d'outrage, violence, harcèlement. Effectivement, c'est très difficile de qualifier une dénonciation calomnieuse. Est-il utile de faire financer, même si c'est une assurance, par la Ville cette mesure ? Personnellement je ne le crois pas.

De plus, nous n'avons pas été informés du contenu de cette lettre pour juger de ce qu'il s'est passé et si cela est du fait du Maire ou pas.

En l'absence de ces informations personnellement je voterai contre.

Mme MAISTRE.- Très bien, je vous remercie.

Je vais vous apporter quelques éléments sur le sujet.

Tout d'abord, Jean-François Debat et Patrick Bourrassaut ne font pas l'objet d'une plainte mais d'une dénonciation au procureur et aujourd'hui Jean-François Debat et Patrick Bourrassaut n'ont pas de nouvelles du procureur, si je puis dire, aucune suite n'a été donnée et encore moins aucune mise en examen.

La protection fonctionnelle qui est traitée ce soir ne dissocie pas la dénonciation de la plainte, ce sont bien deux mêmes sujets puisqu'elles prennent corps dans l'exercice du mandat de M. le Maire. Donc au regard du droit de l'élu le conseil municipal peut délibérer ce soir pour octroyer cette protection fonctionnelle.

Malgré la demande de M. Reihanian et de M. Ruiz je maintiendrai la volonté et le souhait de pouvoir traiter le même sujet puisqu'il s'agit bien d'un même sujet commun avec un vote sur les deux sujets. Voilà ce que je pouvais vous en dire.

Au regard des échanges que nous avons eus je vais passer au vote.

M. REIHANIAN.- Sur l'article 40 vous dites que c'est différent d'une plainte. Je rectifie si j'ai dit une plainte à la place. Juridiquement, sur le fond les conséquences sont les mêmes. Il y a des poursuites derrière, etc. Juridiquement on dit article 40, donc signalement, effectivement. Je rectifie s'il faut rectifier ce point-là par honnêteté intellectuelle. C'est un signalement au parquet mais les conséquences juridiques sont tout à fait les mêmes, vous en conviendrez.

Mme MAISTRE.- Je vous remercie. Je vais passer au vote.

- A LA MAJORITE des votants (35 voix), 5 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN, RUIZ), 2 abstentions, (Mme CHAUSSAT, M BUISSON).

M. REIHANIAN.- J'ai été interpellé par M. Buisson du Rassemblement National qui visiblement n'a pas appris de ses erreurs du passé, qui a dit, pardon Monsieur Buisson vous avez dit "t'es qu'un sale con, ferme ta gueule" ? Je crois que vous avez dit cela.

Ce ne sera pas au PV, je ne sais pas si les services l'ont entendu mais vous l'avez dit et je l'ai très bien entendu.

M. LE MAIRE.- On notera que c'est une interpellation entre deux membres du conseil et qu'après l'intervention de M. Reihanian M. Buisson n'a pas demandé la parole.

Monsieur Ruiz, nous avons passé la question n°13. J'en viens aux actes de gestion. Je vous donnerai la parole juste avant de passer aux questions.

M. LE MAIRE.- Il y a 5 votes contre et 2 abstentions.

RAPPORT n°14 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'il y a des observations sur ces actes de gestion ? Il n'y en a pas.

Nous en venons maintenant, avant de nous séparer, aux deux dernières questions, c'est-à-dire les questions qui ont été posées par les membres de l'opposition.

Une question a été posée dans l'ordre d'arrivée par Michaël Ruiz en tant qu'élu et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse. Je vous laisse, Monsieur Ruiz, lire votre question.

M. RUIZ.- *Lecture de la question.*

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ruiz. Voilà ma réponse dont vous trouverez comme à l'accoutumée la diffusion dans les tout prochains jours suite à ce conseil.

"Monsieur le Conseiller Municipal,

Votre courrier m'interpellant sur les évolutions en matière de déplacements sur la ville m'est bien parvenu. Effectivement, comme vous le soulignez vous-même, j'ai fait avec l'équipe municipale de la place du vélo en ville une priorité. En réalité, cela va même au-delà : c'est un engagement pris auprès des Burgiennes et des Burgiens pendant la campagne des élections municipales en 2020. Je vous confirme que je souhaite créer les conditions sur notre ville pour que des déplacements moins polluants puissent se développer - que ce soit le vélo, les bus ou la marche à pied. L'espace public n'étant pas extensible, il n'y a malheureusement pas pléthore de solutions pour parvenir à cet objectif : il faut mieux partager l'espace.

Soyons clairs : l'objectif n'est pas de pénaliser les voitures, mais bien de laisser davantage de place aux cycles que ce soit pour des trajets domicile-travail, pour aller faire ses courses, pour se rendre à un rendez-vous - bref, pour se déplacer en ville. Ce n'est ni une lubie ni un dogme : le vélo est simplement un moyen de circuler qui est non polluant, non bruyant et rapide. Le constat est clair partout, dans toutes les villes : pour convaincre de nouveaux pratiquants du vélo, allant au-delà des militants historiques, il faut proposer des voies sécurisées, bidirectionnelles ou unidirectionnelles, sur des axes secondaires mais aussi sur des grands axes plus

directs. C'est ce que nous faisons.

Il est exact que le premier aménagement temporaire du Boulevard Saint Nicolas avait plusieurs défauts et je l'avais indiqué l'an dernier publiquement. Au-delà de la forêt de quilles blanches peu esthétique, le contournement de l'îlot existant au niveau de l'allée de la petite Reyssouze est dysfonctionnel : cela sera modifié pour le projet final. En revanche, contrairement à ce que vous dites, l'aménagement ne supprimera pas une voie : le bd St Nicolas ne comptait, avant ces aménagements, qu'une seule voie montante. Seule la voie de tourne-à-droite qui existait au droit du carrefour avec le boulevard de Brou ne sera pas remise en place. Dans le sens descendant, la vitesse sera considérablement réduite ce qui était aussi un objectif, y compris en termes de sécurité - je vous rappelle que nous avons eu un accident mortel impliquant une cycliste il y a quelques années.

Concernant l'Avenue Maréchal Juin, nous avons également procédé à une expérimentation que nous allons pérenniser : elle permettra à tous les Burgiens qui résident dans le secteur d'Ainterexpo de se rendre à leur travail ou en centre-ville en vélo en toute sécurité et aux Burgiens du reste de la ville de se rendre à Ainterexpo pour tout ce qui s'y déroule, que ce soit des spectacles sportifs, des matchs, des congrès, des foires ou des salons. Cette avenue fonctionnait déjà avec un seul sens entrant depuis plus de 20 ans et elle fonctionnera avec un seul sens sortant et je l'assume pleinement : il n'est pas choquant je crois que l'on ne sorte plus de Bourg sur ce boulevard à 70 km/h. Cet aménagement est l'unique moyen de conférer un espace sécurisé aux cycles sur cet axe entrant et sortant de la ville mais desservant également des quartiers.

Je considère que c'est en créant l'offre que nous générons la demande. Nous procéderons donc progressivement à de nouveaux aménagements de cette nature. Après avoir maillé le centre-ville et les quartiers de pistes cyclables ou de chaussées partagées, il est temps d'équiper les grands axes pour faire du vélo un mode de déplacement qui ne soit plus réservé aux cyclistes rompus à l'exercice, mais s'ouvre aussi à ceux qui souhaitent revenir vers le déplacement à vélo en ville et ce sans compromettre les conditions de circulation des automobiles."

Allez-y Monsieur Ruiz, vous avez le droit de reprendre la parole en réaction.

M. RUIZ.- Je vous remercie pour votre réponse même si elle est incomplète car, effectivement, je pense que vous n'avez pas vu l'accumulation de voitures à certains endroits. Dans ma question je vous parlais des petites rues qui sont empruntées en particulier vers les écoles, je pense aux Lilas, à Sainte Marie vers le Peloux et encore d'autres dans la ville. Le flot de voitures est hallucinant pour éviter ces embouteillages qui arrivent au carrefour de l'Europe.

Je veux bien qu'il faille faire des choses et mettre des choses en place pour le vélo. Je suis le premier à vous soutenir en centre-ville mais sur ces espaces-là je pense qu'on ne sera pas d'accord.

M. LE MAIRE.- Non, nous ne serons pas d'accord, Monsieur Ruiz, mais c'est la démocratie aussi.

J'observe juste que géographiquement vous avez parlé de Sainte Marie, ce n'est pas lié au carrefour de l'Europe, à moins qu'il y ait une erreur dans vos propos.

Globalement, je dis deux choses en réponse. Les itinéraires de shunt

existent, existaient, existeront probablement. C'est la raison pour laquelle nous procédons à des aménagements en lien avec les écoles, parfois les riverains pour réduire la vitesse et donc l'intérêt qu'il y a à prendre des rues secondaires. C'est notamment le cas sur la rue de Montholon rendue moins roulante par les aménagements que nous avons réalisés et il y en a d'autres. Ce n'est pas lié à la place du vélo.

La deuxième chose est que sur ces axes vélo, et je veux quand même le dire ici, un des principaux intérêts et c'est ce que nous revendiquons, vous pouvez parfaitement être en désaccord, c'est tout à fait understandable, ce que nous revendiquons c'est qu'il est nécessaire de pouvoir rendre plus visible et plus sûr le réseau cycle par ces aménagements sur les boulevards, parce que c'est un des motifs principaux qui aujourd'hui retient certains utilisateurs de prendre leur vélo, c'est-à-dire le sentiment d'une insécurité ou d'une insuffisance de sécurité par rapport aux voitures notamment sur des boulevards.

Nous aurons l'occasion dans les prochains mois de présenter un plan vélo qui montrera très clairement sur l'ensemble de la ville les aménagements que nous envisageons de réaliser. C'est aujourd'hui Sébastien Guéraud et Benoît Feuvrier qui coordonnent ce travail. Ce plan sera rendu public à la rentrée. Il sera soumis à concertation, c'est-à-dire à réaction du public selon des modalités que nous présenterons et il présentera ce que nous entendons faire, les secteurs dans lesquels nous entendons réaliser, comme je m'y étais engagé dans la campagne électorale, des aménagements bidirectionnels sur un certain nombre de grands boulevards de Bourg-en-Bresse.

Nous passons à la deuxième question qui a été présentée par M. Reihanian en tant que président du groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Je vous donne la parole pour que vous puissiez lire votre question.

M. REIHANIAN.- *Lecture de la question.*

M. LE MAIRE.- "Monsieur le conseiller municipal,

Il est effectivement de tradition dans notre pays que les anciens présidents de la République, surtout dans des villes de notre taille, trouvent leur place dans la mémoire collective à travers la dénomination de lieux dans la cité. C'est évidemment le cas du Général de Gaulle mais c'est également le cas à Bourg-en-Bresse du président Pompidou.

Il y a toutefois quelque chose d'assez regrettable dans la manière que vous avez de poser votre question, le sentiment que lorsqu'il s'agit de François Mitterrand la démarche serait nécessairement politique surtout de la part d'un maire de gauche alors que lorsqu'il s'agit de Jacques Chirac elle serait républicaine, quasiment neutre. Il est regrettable, et honnêtement un peu navrant, que plus de 25 ans après sa mort, vous continuiez de réduire François Mitterrand en un leader d'une sensibilité politique alors qu'il a été pendant quatorze ans le président de tous les Français.

Pour ma part, je réaffirme ici que je considère que la mémoire de nos anciens présidents de la République répond de la même logique et que je les traite de la même manière, sans aucune arrière-pensée partisane et encore moins politique s'agissant de personnalités qui sont décédées.

François Mitterrand est décédé en 1996. À l'époque, pendant le mandat

d'André Godin, nous avons estimé que nous avons besoin de temps, d'un peu de recul, avant de dénommer un espace de la ville à sa mémoire. Je note que le successeur d'André Godin n'a pas entrepris de démarche particulière et c'est effectivement en 2018, soit 22 ans après sa mort, que nous avons donné son nom à l'esplanade devant le futur Conservatoire d'agglomération.

Jacques Chirac est décédé en 2019. J'ai toujours indiqué, dès son décès et même dès le débat de 2019, que nous aurons à identifier un lieu de la ville pour honorer sa mémoire et je vous confirme que j'ai bien l'intention de le faire dans les temps qui viennent, sans fixer de délai, comme ce sera d'ailleurs fait pour le président Valéry Giscard d'Estaing, là aussi avec un délai de prévenance en fonction de son décès. Nous n'attendrons pas encore 20 ans pour ces deux présidents.

À ce titre, pour ce qui concerne Jacques Chirac, je vous indique que la proposition que vous formulez fera évidemment partie des pistes que nous étudierons."

Mes chers collègues, nous en avons terminé pour ce conseil municipal, le dernier de l'année politique, ce n'est pas de l'année civile mais de l'année, celui qui nous sépare de l'année qui va de la rentrée scolaire jusqu'au début des vacances scolaires. Je vous remercie d'avoir participé assidûment à ces conseils municipaux.

Je vais vous souhaiter à toutes et à tous, après la période forcément agitée, fatigante pour chacun que nous avons traversée, pendant quelque temps, quand vous le jugerez possible, nécessaire, de prendre des congés pour nous ressourcer parce que cela fait aussi partie de ce dont nous avons tous besoin, souhaiter que vous puissiez et que nous puissions tous mettre à profit cette période estivale non pas pour nous arrêter de travailler, vous le faites, nous le faisons, mais pour une forme de pause qui fait partie de la manière dont fonctionne notre pays, notre société et dont comme tous les Français nous avons particulièrement besoin au terme de 15 mois particulièrement éprouvants pour tous sur le plan de l'attention et parfois du travail.

Nous nous retrouverons le 27 septembre prochain à 17 heures pour le conseil municipal. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19 heures 02.



Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 28/06/2021

Monsieur le Maire,

Je tenais à vous alerter sur la circulation dans notre ville rendue difficile par vos aménagements. La majorité des boulevards, qui hier encore permettaient de fluidifier la circulation, sont devenus des entonnoirs et nous assistons à des files interminables de véhicules, notamment le matin et le soir. Ces boulevards avaient deux voies afin d'éviter ce phénomène.

Je vais prendre quelques cas de figures du même secteur pour illustrer mes propos :

- Le boulevard Saint-Nicolas, avec la disparition d'une de ces voies et ce zigzag à cause d'un îlot dont je doute de l'utilité, est devenu l'endroit à éviter aux heures de pointe. Je vous avais alerté il y a plus d'un an et vous aviez promis de faire rapidement le nécessaire. Récemment, on apprend dans le journal que le boulevard va être modifié et qu'il était en test. Un test de plus d'un an alors que l'on sait au bout de 2 mois que ça ne va pas, cela s'appelle pour moi de la négligence. De plus, les modifications annoncées ne régleront rien. Il était essentiel de remettre la double voie au croisement avec le boulevard de Brou, afin de distinguer les personnes retournant en centre-ville, et celles s'en éloignant, rendant ainsi plus fluide cette partie de la circulation, mais ce n'est apparemment pas prévu.
- La partie du boulevard de Brou après Peugeot et rejoignant l'Avenue du Maréchal Juin a également été rétrécie à une seule voie alors qu'il y a 2 voies pour y accéder provoquant là aussi un engorgement aux heures de pointe.
- La rue du 4 septembre où se trouve la nouvelle gare des bus en face du marché couvert a été rétrécie à une seule voie (3 anciennement) provoquant des engorgements boulevard de Brou et Carrefour de l'Europe.

Je suis conscient que ces aménagements ont été fait pour faciliter les voies de circulation pour les modes doux (bus et vélo). Autant je peux être d'accord avec vous sur ces besoins en centre-ville, autant je ne comprends pas la nécessité de faire des autoroutes à vélo sur ces grands boulevards. Je ne parle même pas des quilles multiples recouvrant la ville maintenant. Vous allez me dire que vous avez fait du vélo votre priorité. Personnellement, je pense qu'il y avait d'autres trajets envisageables pour complètement sécuriser les usagers à vélo et leur permettre de se déplacer dans Bourg-en-Bresse.

Les automobilistes se sont mis à changer leurs habitudes et à modifier leur trajet, ainsi les petites rues sont devenues de plus en plus empruntées provoquant des nuisances aux personnes habitant près de celles-ci. Les écoles ont également été très impactées par ce nouveau flux de voitures. Là où avant, seul les parents et quelques riverains passaient à l'heure de sortie des écoles, nous nous retrouvons avec un flot de milliers de voitures. Cela, je pense, augmente les risques d'accident pour les enfants.

Monsieur le Maire, après ce constat que je viens de vous dresser, que comptez vous faire pour remédier à ces flux de circulation devenue incontrôlables qui, au lieu de réduire la pollution, l'augmentent ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michaël RUIZ
Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse

Le 28 juin 2021

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.14 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/NF

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal, Président du Groupe
Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 28/06/21

Monsieur le Conseiller Municipal,

Votre courrier m'interpellant sur les évolutions en matière de déplacements sur la ville m'est bien parvenu. Effectivement, comme vous le soulignez vous-même, j'ai fait de la place du vélo en ville une priorité. En réalité, cela va même au-delà : c'est un engagement pris auprès des Burgiennes et des Burgiens pendant la campagne des élections municipales en 2020. Je vous confirme que je souhaite créer les conditions sur notre ville pour que des déplacements moins polluants puissent se développer – que ce soit le vélo, les bus ou la marche à pied. L'espace public n'étant pas extensible, il n'y a malheureusement pas pléthore de solution pour parvenir à cet objectif : il faut mieux partager l'espace.

Soyons clairs : l'objectif n'est pas de pénaliser les voitures, mais bien de laisser davantage de place aux cycles, que ce soit pour des trajets domicile-travail, pour aller faire ses courses, pour se rendre à un rendez-vous – bref, pour se déplacer en ville. Ce n'est ni une lubie, ni un dogme : le vélo est simplement un moyen de circuler qui est non polluant, non bruyant et rapide. Le constat est clair partout, dans toutes les villes : pour convaincre de nouveaux pratiquants du vélo, allant au-delà des militants historiques, il faut proposer des voies sécurisées, bi directionnelles ou uni directionnelles, sur les rues secondaires mais aussi sur les grands axes plus directs. C'est ce que nous faisons.

Il est exact que le premier aménagement temporaire du Boulevard Saint Nicolas avait plusieurs défauts et je l'avais indiqué l'an dernier. Au-delà de la forêt de quilles blanches peu esthétique, le contournement de l'îlot existant au niveau de l'allée de la petite Reyssouze était peu fonctionnel : cela sera modifié pour le projet final. En revanche, contrairement à ce que vous dites, l'aménagement ne supprimera pas une voie : le bd St Nicolas ne comptait, avant ces aménagements, qu'une seule voie montante. Seule la voie de tourne-à-droite qui existait au droit du carrefour avec le boulevard de Brou ne sera pas remise en place. Dans le sens descendant, la vitesse sera considérablement réduite ce qui était aussi un objectif, y compris en termes de sécurité. – rappelez-vous que nous avons eu un accident mortel avec une cycliste il y a quelques années.

Concernant l'Avenue Maréchal Juin, nous avons également procédé à une expérimentation que nous allons pérenniser : cela permettra à tous les Burgiens qui résident dans le secteur d'Ainterexpo de se rendre à leur travail en vélo en toute sécurité et aux Burgiens du reste de la ville de se rendre à Ainterexpo pour assister à des spectacles ou des matchs. Cette avenue fonctionnait déjà avec un seul sens entrant et elle fonctionnera avec un seul sens sortant et je l'assume pleinement : il n'est pas choquant je crois que l'on ne sorte plus de Bourg sur ce boulevard à 70kmh. Cet aménagement est l'unique moyen de conférer un espace sécurisé aux cycles sur cet axe entrant dans la ville.

Je considère que c'est en créant l'offre que nous générons la demande. Nous procéderons donc progressivement à de nouveaux aménagements de cette nature. Après avoir maillé le centre-ville et les quartiers de pistes cyclables ou de chaussées partagées, il est temps d'équiper les grands axes pour faire du vélo un mode de déplacement qui ne soit plus réservé aux cyclistes rompus à l'exercice, mais s'ouvre aussi à ceux qui souhaitent revenir vers le déplacement à vélo en ville.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bourg Avenir

Groupe d'Union de La Droite et du Centre

Aurane Reihanian

Président du Groupe

Conseiller Municipal

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT

Maire

Hôtel de Ville

01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 25 juin 2021

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 28 juin 2021 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire,

En 2019, vous avez pris une délibération visant à nommer la grande esplanade du conservatoire «place François MITTERRAND».

Si François MITTERRAND a été le Président de notre pays et, qu'à ce titre, un hommage de la ville est légitime, il n'en demeure pas moins que cette initiative n'est pas neutre.

Effectivement, cette place est l'une des plus imposante de la ville et se situe au cœur de Bourg-en-Bresse sur l'un des projets structurants le plus important du territoire.

Surtout, si le projet du carré amiot n'avait pas pris autant de retard, cette place aurait dû être inaugurée lors du quarantième anniversaire de la victoire de François MITTERRAND.

Or, le Maire de Bourg-en-Bresse, eu égard à ses convictions politiques respectables, ne doit pas être Maire d'une partie des Burgiens mais de l'ensemble des Burgiens.

C'est précisément cet enseignement que nous livrent les valeurs du Gaullisme social que nous défendons : le rassemblement au-delà des clivages partisans, l'humanisme, la liberté.

Aussi, par équité, nous avons l'honneur de vous proposer de nommer l'esplanade située devant le marché couvert «esplanade Jacques CHIRAC».

Effectivement, le Président Jacques CHIRAC était venu en 1992 honorer notre territoire gastronomique en rendant visite aux éleveurs de volailles et en demandant, par la même occasion, à Georges BLANC de réaliser le menu du G7.

Par ailleurs cela serait un hommage important à celui qui a disparu il y a deux ans mais conservant une place singulière dans le cœur de chaque français. Et pour causes.

Le Président Jacques CHIRAC est le Président qui aura réconcilié les français avec leur histoire à travers le discours du Vel d'Hiv mais aussi en instaurant une journée commémorative de l'abolition de l'esclavage.

Le Président Jacques Chirac c'est aussi un rapport à la culture intime et pudique qui l'amènera à inaugurer en 2006 quai Branly le musée des Arts premiers.

Le Président Jacques Chirac c'est enfin le théoricien visionnaire de la fracture sociale et du déterminisme qui lie trop souvent fatalement le destin de jeunes français issus de territoires périphériques.

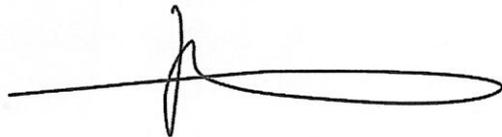
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Aurane Reihanian

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the right end, forming a stylized 'A'.

Le 25 juin 2021

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/VV

Monsieur Aurane REIHANIAN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe d'Union de
la Droite et du Centre
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le conseiller,

Il est effectivement de tradition dans notre pays que les anciens présidents de la République trouvent leur place dans la mémoire collective à travers la dénomination de lieux dans la cité (Général de Gaulle, Pompidou).

Il y a toutefois quelque chose d'assez regrettable dans la manière que vous avez de poser votre question, le sentiment que lorsqu'il s'agit de François Mitterrand la démarche serait politique et lorsqu'il s'agit de Jacques Chirac elle serait républicaine. Il est regrettable, et honnêtement un peu navrant, que plus de 25 ans après sa mort, vous continuiez de réduire François Mitterrand en leader d'une sensibilité politique alors qu'il a été pendant quatorze ans président de tous les Français. Pour ma part, je considère que la mémoire de nos anciens présidents de la République répond de la même logique et est traitée de la même manière, sans aucune arrière-pensée partisane ou clanique.

François Mitterrand est décédé en 1996. A l'époque, pendant le mandat d'André Godin, nous avons estimé que nous avons besoin de temps, d'un peu de recul, avant de dénommer un espace de la ville. Je note que son successeur n'a pas entrepris de démarche particulière et c'est effectivement en 2018, soit 22 ans après sa mort, que nous avons donné son nom à l'esplanade devant le futur Conservatoire d'agglomération.

Jacques Chirac est décédé en 2019. J'ai toujours indiqué que nous aurons à identifier un lieu de la ville pour honorer sa mémoire et je vous confirme que j'ai bien l'intention de le faire, comme je le ferai d'ailleurs pour Valéry Giscard d'Estaing. Mais n'attendons pas encore 25 ans ! A ce titre, je vous indique que la proposition que vous formulez fera partie des pistes que nous étudierons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes